

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 6 avril 2018,**

L'an deux mille dix-huit à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Tramayes, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAYA, Maire.

**Etaient présents:** Michel MAYA, Maurice DESROCHES, Gérard DESRAYAUD, Robert MAZOYER, Jean-Marie BERTHOUD, Cédric DUBOIS, Amélie AUCAGNE, Daniel GERBIER, Maurice AUCAGNE, Dominique BONNIN, Annie ACCARY.

**Absents excusés :** Véronique MAZOYER qui donne procuration à Dominique BONNIN, Cécile CHUZEVILLE qui donne procuration à Amélie AUCAGNE, Olivier PARDON qui donne procuration à Daniel GERBIER.

**Absente :** Christèle STALLA,

**Secrétaire de séance :** Amélie AUCAGNE

Membres en exercice : 15 / présents ou représentés : 14 / votants: 14

Convocation du 2 avril 2018

Après pointage des présents, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

**VOTE BUDGETAIRE**

Le Maire rappelle que les comptes administratifs correspondent aux comptes tenus par la commune tandis que les comptes de gestion sont issus du suivi fait par le Trésor public. Il propose au conseil de se prononcer après débat sur les documents suivants : comptes administratifs, comptes de gestion, affectation des résultats 2017, et budget primitif 2018 pour le budget général et pour le budget annexe Chaufferie.

**COMPTES ADMINISTRATIFS**

Devant légalement ne pas voter le compte administratif, le maire quitte momentanément la séance et revient une fois le vote réalisé. Le premier adjoint procède à la lecture des comptes administratifs 2017.

**Budget Principal**

	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Solde annuel</b>	
Dépenses de fonctionnement	1 115 003,96	832 562,73		
Recettes de fonctionnement	1 115 003,96	1 269 869,71	437 306,98	
Dépenses d'investissement	4 177 856,38	755 024,31		
Recettes d'investissement	4 177 856,38	405 225,73	-349 798,58	87 508,40

**Budget Chaufferie HT**

	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Solde annuel</b>	
Dépenses de fonctionnement	161 767,23	137 513,83		
Recettes de fonctionnement	161 767,23	152 924,72	15 410,89	
Dépenses d'investissement	131 575,26	110 158,48		
Recettes d'investissement	131 575,26	100 275,26	-9 883,22	5 527,67

Les comptes administratifs sont votés à l'unanimité.

**AFFECTATION DES RESULTATS 2017**

<b>Budget Principal</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
<b>Constatation</b>	Excédent de fonctionnement	234 592 ,02	Déficit d'investissement	349 798,58
	Excédent reporté	202 714 ,96	Reste à réaliser	93 344,18
	Excédent de fonctionnement cumulé	437 306,98	Besoin de financement	256 454,40

<b>Affectation des résultats 2017</b>	<b>des</b>	<b>Il est décidé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit</b>	
		Résultat d'exploitation au 31/12/2017 Excédent	437 306,98
		Affectation complémentaire en réserve (1068)	256 454,40
		Résultat reporté en fonctionnement (002)	180 852,58
		Résultat d'investissement reporté (001) - Déficit	349 798,58

L'essentiel du déficit de la section investissement dans le budget principal est dû à la réalisation des travaux pour le groupe scolaire alors que les subventions ne vont arriver qu'en 2018

<b>Budget</b>	<b>Annexe</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
<b>Constatation</b>		Excédent de fonctionnement	15 410,89	Déficit d'investissement	9 883,22
		Déficit reporté de	0	Déficit des restes à réaliser	0
		Excédent de fonctionnement cumulé	15 410,89	Besoin de financement	9 883,22
<b>Affectation des résultats 2017</b>	<b>des</b>	<b>Il est décidé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit</b>			
		Résultat d'exploitation au 31/12/2017 Excédent			15 410,89
		Affectation complémentaire en réserve (1068)			9 883,22
		Résultat reporté en fonctionnement (002)			5 527,67
		Résultat d'investissement reporté (001) - Déficit			9 883,22

Comme on peut le constater, le budget chaufferie est autonome.

#### **BUDGET PRIMITIF 2018**

		<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		914 488,58	914 488,58	886 963,16	793 618,98
<b>TOTAL BUDGET</b>		914 488,58 (dont 0 de reste à réaliser)	914 488,58 (dont 0 de reste à réaliser)	4 295 198,98 (dont 3 408 235,82 de restes à réaliser)	4 295 198,98 (dont 3 501 580,00 de restes à réaliser)
<b>ANNEXE</b>					
		<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>BUDGET CHAUFFERIE</b>	<b>ANNEXE</b>	173 389,90	173 389,90	80 553,40	80 553,40
<b>TOTAL BUDGET</b>		173 389,90 (dont 0 de reste à réaliser)	173 389,90 (dont 0 de reste à réaliser)	80 553,40 (dont 0 de reste à réaliser)	80 553,40 (dont 0 de reste à réaliser)

Après en avoir débattu, le conseil municipal procède à l'unanimité pour le Budget principal et le Budget annexe Chaufferie, au vote des comptes de gestion, des affectations de résultats 2017, et des budgets primitifs 2018.

Les comptes de gestion du budget général et du budget chaufferie sont votés à l'unanimité.

#### **FISCALITE LOCALE**

Comme annoncé l'an dernier, la municipalité poursuit le lissage des taux des trois taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti) afin de compenser l'impact de la fusion des deux communautés de communes. Le tableau ci-dessous montre ce qui a été fait en 2017 et ce qui va être fait en 2018.

Année 2017					
	Taux d'imposition communaux 2016	Variation taux	Taux d'imposition communaux 2017	Bases d'imposition prévisionnelles 2017	Produits attendus
Taxe d'habitation	9,27	0,19	9,46	1 120 000	105 952
Foncier bâti	14,59	0,15	14,74	821 800	121 133
Foncier non bâti	27,97	0,66	28,63	77 200	22 102
				<b>Total</b>	<b>249 188</b>
Année 2018					
	Taux d'imposition communaux 2017	Variation taux	Taux d'imposition communaux 2018	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Produits attendus
Taxe d'habitation	9,46	0,15	9,61	1 163 000	111 764
Foncier bâti	14,74	0,23	14,97	830 400	124 311
Foncier non bâti	28,63	0,45	29,08	78 100	22 711
				<b>Total</b>	<b>258 786</b>

Pour l'année 2018, il y a trois projets importants en investissement qui sont en fait la continuité d'engagements antérieurs :

- La finalisation de l'aménagement des écorces avec en particulier la réalisation d'un cheminement piétonnier arboré d'un kilomètre de long.
- L'achèvement des travaux du groupe scolaire.
- La mise en route du projet de rénovation de l'ancienne gendarmerie dans l'hypothèse d'un jugement rapide.

D'autre part, le conseil municipal examine la proposition d'attribution de subvention aux associations. Le maire présente un tableau des subventions demandées par différentes associations.

Le conseil municipal après en avoir débattu décide à l'unanimité d'attribuer un montant de 1000 € aux Enfants de la Mère Boitier (batterie fanfare), au comité des Foires (organisation de la foire de la Sainte Catherine) et à Amitiés Loisirs qui fait un gros travail d'animation au sein de l'hôpital Corsin.

#### **Avenants aux marchés de travaux de regroupement scolaire**

Comme dans tout chantier d'envergure il est difficile de tout prévoir à l'avance. En particulier les problèmes de présence importante d'eau sur le terrain ont conduit à des modifications structurelles. De plus, lors des réunions de chantier, il apparaît nécessaire de modifier certaines prestations. De fait, maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le vote des avenants suivants :

Lot concerné	Montant initial HT	Avenant HT	Montant final HT
Démolition – gros œuvre	583 884,48	15 851,47	599 735,95
Menuiseries intérieures et extérieures	248 579,72	1 712,50	250 292,22
Electricité courants forts et faibles	109 485,86	949,57	110 435,43

Il informe le conseil municipal que l'architecte fait passer les plus-values dès maintenant tandis que les moins-values, voire les pénalités de retard arriveront à la fin du chantier.

Le conseil municipal après en avoir débattu décide à l'unanimité de voter les avenants présentés.

#### **Information sur le service civique**

Ce service civique est proposé à des jeunes volontaires qui, pendant une période de quelques mois, peuvent être pris en charge et encadrés dans des structures de type associatif ou collectivité territoriale. Une réflexion est en cours au sein du conseil municipal pour voir si cela pourrait présenter un intérêt pour la commune.

#### **Modification des statuts de la communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier**

Créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017, cette communauté de communes est conduite à améliorer son mode de fonctionnement. Compte tenu de la législation cela passe par des modifications statutaires qui doivent être adoptées par tous les membres.

Le conseil municipal après en avoir débattu décide à l'unanimité de donner son accord sur des précisions de compétences prises en charge par la communauté de communes, en particulier pour la gestion de la petite enfance.

## Questions diverses

### **Cadeau de départ en retraite**

Des agents sont partis à la retraite l'an passé, et il avait été décidé de leur faire un cadeau, ce qui a été fait . Mais l'un d'entre eux n'avait pas consommé toute l'enveloppe pécuniaire qui lui avait été attribuée et a passer une commande sur l'année 2018.

Pour des questions de pur formalisme lié à un nouveau contrôle interne, le Trésor public nous demande de prendre une délibération pour valider cette commande sur 2018, d'un montant de 208 €,

Le conseil municipal après en avoir débattu décide à l'unanimité de voter ce cadeau de 208 €.

### **Droit de préemption urbain.**

Il est demandé au conseil de se prononcer sur la mise en action ou pas de son droit de préemption pour les parcelles situées 16 rue neuve et référencées au cadastre : AE 177 et AE 184.

Le conseil municipal après en avoir débattu décide à l'unanimité de ne pas faire prévaloir son droit de préemption.

### **Horaires de La Poste**

Suite à la contre-proposition concernant les horaires d'ouverture au public que nous avons faite à la Poste, cette dernière déclare ne pas vouloir ouvrir le samedi matin pour des problèmes de gestion de personnel. Ayant pris connaissance de ce positionnement, le conseil municipal maintient la demande d'ouverture du bureau de poste le samedi matin, considérant que, compte tenu des activités des uns et des autres, cette ouverture est essentielle pour le maintien d'un service public de qualité.

### **Office de tourisme : antenne de Tramayes**

En relation avec la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier, le bureau d'information touristique de Tramayes, antenne de l'office de tourisme communautaire, dont le siège est à Matour, vient de rouvrir ses portes et ce jusqu'à fin septembre. Pour cette année 2018, l'accueil et l'information aux touristes seront assurés par Coralie (animatrice professionnelle détaché par le siège de Matour) dans les conditions suivantes :

- mai et juin : les mardis, mercredis, jeudis et vendredis (sauf jours fériés) de 9 h à 12 h
- juillet et août : les mardis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis (sauf jours fériés) de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17h
- septembre : la première semaine : les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9 h à 12 h.

D'autre part, une équipe de fidèles bénévoles, chevronnés et motivés, étendra ces ouvertures par la tenue de permanences (matin de 10 h à 12 h 15 après-midi de 15 h à 17 h 30) les samedis complets plus les matins du dimanche et jours fériés durant les mois d'avril, mai et juin ; pour juillet, août et septembre, ces bénévoles (qui souhaiteraient voir grossir la troupe par l'apport de nouveaux volontaires) seront présents les matins des dimanches et jours fériés. Pour plus de renseignements, prendre contact auprès du bureau de Tramayes, ou du siège, ou à défaut de messieurs Jacques VIAL (co-président) ou Gérard DESRAYAUD.

### **Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Grosne**

Une présentation du bilan comptable de l'année 2017 et du budget 2018 est présentée aux conseillers municipaux.

Le prochain conseil se tiendra le 18 mai 2018.

L  
a

s  
é  
a  
n  
c  
e

e  
s  
t

l  
e  
v  
é